



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
**RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentées par les propriétaires des immeubles ci-après mentionnés, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 13 juin 2023**, à 19 h, à savoir :

1. La demande n° **DM 2023-075**, pour la propriété sise au 174, rue d'Anjou, qui aurait pour effet d'autoriser la construction d'un garage attenant à une distance inférieure de 2 mètres de la ligne de lot latérale droite pour le bâtiment résidentiel, et ce, en dérogation aux dispositions de l'article 88 du *Règlement de zonage URB-Z2017*;
2. La demande n° **DM 2023-118**, pour la propriété sise au 4020, rue de la Fougère, qui aurait pour effet d'autoriser une largeur de lot dérogatoire pour le lot résidentiel, et ce, en dérogation aux dispositions de la grille des spécifications de la zone HA-173 de l'annexe B du *Règlement de zonage URB-Z2017*.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à ces demandes.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 24 mai 2023.

Me Sarah Giguère  
Greffière